

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

Tél. 01 43 29 66 70

DR/CB/JA/MAL/SPP/2015-177

Paris, le 17 juin 2015

Aux membres de la SPP

***Attention au lieu***

## CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Inscription d'une hypothèque sur les locaux de la bibliothèque S. Freud**

**SAMEDI 4 JUILLET 2015 à 14h**

**ASM13**

**76 avenue Edison - 75013 Paris**

**1<sup>er</sup> étage – Salle René Diatkine**

Chers Collègues,

Cette assemblée générale est convoquée à titre extraordinaire, au nom de l'article 10 de nos statuts : « Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur ces immeubles, baux de plus de neuf années, aliénations de biens entrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'assemblée générale ».

Elle se déroulera selon les critères simples de nos statuts pour une assemblée générale : pas de quorum ; pas de différenciation des catégories ; majorité simple (1/2 + 1) des « suffrages exprimés ».

### **Ordre du jour**

#### **1. Inscription d'une hypothèque sur les locaux de la bibliothèque S. Freud.**

Invitation de M. Bahri, expert-comptable.

Inscription d'une hypothèque sur le bien à vendre, 15 rue Vauquelin - 75005 Paris en garantie de tout ou partie, -avec dans ce cas une éventuelle garantie complémentaire - du crédit de trésorerie, approuvée par le CA du 23 septembre 2014 en présence de Maître Dauvet, notaire (suite aux décisions prises lors du CA du 13 mai 2014 et de l'AG du 15 juin 2014).

Cette inscription est devenue contractuellement obligatoire six mois après l'emprunt. **Vote.**

#### **2. Information sur l'avancement de l'aménagement du 21 rue Daviel – 75013 Paris.**

- Information sur le recueil des fonds.
- Présentation des travaux et projets d'aménagement.
- Premiers éléments d'organisation du déménagement.

#### **3. Questions diverses.**

Le droit de vote est conditionné par le paiement intégral de la cotisation 2014.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denys RIBAS  
Président

Clarisse BARUCH  
Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES  
Secrétaire Général adjoint

**IMPORTANT** : Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, il est indispensable que chaque membre signe la feuille de présence **AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE** : **Accueil à partir de 13h30.**

**Nota** : Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article II-1.d du règlement intérieur, chaque membre peut recevoir deux pouvoirs P.J. : - Pouvoir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

**POUVOIR**

Je soussigné(e) ..... déclare donner

pouvoir à .....

pour me représenter à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 4 JUILLET 2015.**

Signature :

***P.S. : Ce pouvoir peut être remis à un membre titulaire ou adhérent***